

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2015

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE - (N° 3228)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 42

présenté par
M. Grandguillaume

ARTICLE 3

À l'alinéa 12, substituer à la référence :

« à l'article 4 »

la référence :

« au II du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : correction d'une erreur de référence.